

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 318-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement 318-2024, intitulé « Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de L'Islet », lors de la séance du 4 décembre 2024, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 4 décembre 2024.

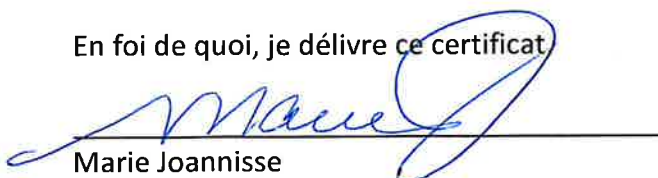


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 318-2024 conformément à la loi ce 4 décembre 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière